

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2 et 3.10

Numéro de la demande : 2015-5825

Demande : Modifications de l'étiquette du produit : mélanges en cuve

et délai d'application

Produit : Herbicide Fieldstar WDG

Numéro d'homologation : 27145

Matières actives (m.a.): clopyralide et flumetsulame

Numéro de document de l'ARLA: 2601304

Contexte

L'herbicide Fieldstar WDG (numéro d'homologation 27145; garantie : 50 % de clopyralide et 18,5 % de flumetsulame) a été homologué pour la première fois au Canada en 2003 en tant qu'herbicide sélectif pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Fieldstar WDG pour l'extension de l'application précoce en post-levée sur le maïs de grande culture du stade à deux feuilles au stade à huit feuilles, et en vue d'ajouter le glyphosate en produit d'association en post-levée sur le maïs tolérant le glyphosate.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation toxicologique n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus alimentaires de flumetsulame et de clopyralide dans le maïs hybride de grande culture n'a été présentée pour étayer l'utilisation en post-levée de l'herbicide Fieldstar WDG dans le maïs de grande culture jusqu'au stade à huit feuilles. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur le maïs. Des études sur la transformation du maïs traité ont également été réévaluées. Après examen de toutes les données disponibles, les résidus de flumetsulame et de clopyralide dans le maïs hybride de grande culture et les denrées alimentaires pour animaux ne présenteront



de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population suite à ce changement sur l'étiquette, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées. L'ajout des produits à base de glyphosate pour une utilisation en post-levée sur l'étiquette de l'herbicide Fieldstar WDG est également acceptable du point de vue alimentaire.

Les utilisations précoces en post-levée demandées de l'herbicide Fieldstar WDP sur le maïs de grande culture ne devraient pas faire augmenter l'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle par rapport aux utilisations déjà homologuées du clopyralide et du flumetsulame. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu si les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Évaluation environnementale

L'utilisation précoce en post-levée de l'herbicide Fieldstar WDP sur le maïs de grande culture jusqu'au stade à huit feuilles est acceptable du point de vue environnemental. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements fournis aux fins d'examen, y compris les données sur les essais en champ et l'historique d'utilisation, appuient l'utilisation en post-levée de l'herbicide Fieldstar WDP dans le maïs de grande culture jusqu'au stade à huit feuilles. L'ajout des produits à base de glyphosate pour une utilisation en post-levée sur l'étiquette de l'herbicide Fieldstar WDG est également acceptable. L'extension du profil d'utilisation afin d'inclure les applications précoces en post-levée offrira aux producteurs davantage de latitude ainsi qu'une suppression résiduelle par la suite durant la saison de croissance.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a examiné tous les renseignements disponibles à l'appui de l'herbicide Fieldstar WDP et les juge suffisants pour l'extension du délai d'application sur le maïs de grande culture du stade à deux feuilles au stade à huit feuilles, ainsi que l'ajout du glyphosate en tant que produit d'association en post-levée sur le maïs tolérant le glyphosate.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2578715	2015, Summary Table: Safety of Post Application-Fieldstar Herbicide on Hybrid Field Corn, DACO: 10.2.3.1
2578716	2015, Small Scale Field Trial Reports (7 trials), DACO: 10.2.3.3, 10.3.2

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.